

Accueil scolaire et périscolaire des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité appellent à la mobilisation des communes pour organiser l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Conformément aux annonces du président de la République, dans le contexte de lutte contre la propagation du virus COVID19, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel BLANQUER, et le président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, François BAROIN, se sont concertés sur la mise en oeuvre du service exceptionnel d'accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Cet accueil est assuré dans des lieux de scolarisation habituels des enfants (écoles) par des personnels volontaires du ministère de l'éducation nationale, avec l'appui ponctuel du personnel des collectivités locales.

Les enfants sont accueillis par groupes de 10 élèves au maximum, dans le respect des gestes barrières.

Les communes et intercommunalités compétentes étendent les plus souvent possible cet accueil sur les temps périscolaire et extrascolaire grâce aux personnels volontaires des collectivités territoriales, selon les besoins identifiés et les moyens disponibles localement.

Dans ce contexte de crise sanitaire, tous les efforts sont concentrés pour permettre à ce dispositif exceptionnel et inédit de fonctionner. Il s'inscrit dans l'exigence de solidarité de toute la nation avec l'ensemble des personnels engagés dans la lutte contre l'épidémie.

Face à l'accélération de la diffusion du virus Covid-19, le Président de la République et le Gouvernement ont annoncé plusieurs mesures pour les semaines à venir. Il s'agit de limiter les déplacements, les réunions, les contacts. Ces mesures valent pour l'ensemble des services académiques et s'appliquent à l'ensemble des écoles et des établissements des Hautes-Pyrénées. Elles doivent s'articuler avec deux impératifs :

- la continuité administrative et pédagogique ;
- l'accueil exceptionnel des enfants des personnels soignants sans autre solution de garde.

Depuis mardi, les seuls personnels présents dans les établissements seront donc ceux pour l'accueil des enfants des personnels soignants ne disposant pas d'autres moyens de garde.

Ce service d'accueil, destiné exclusivement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, est un dispositif exceptionnel. Pour organiser cet accueil, des personnels volontaires sont mobilisés. Il s'agit de professeurs, de personnels des collectivités.

Dans un élan de grande solidarité, plusieurs collectivités territoriales ont accepté de maintenir ouvertes certaines écoles pour accueillir les enfants des personnels soignants. Plusieurs sites ont été identifiés. Il s'agit pour les enfants de 3 à 10 ans :

Ecoles	Accueil périscolaire (y compris le mercredi)	Date de mise en service
mat. Pic du Midi et élém. J. Ferry de Bagnères de Bigorre	oui mais le mercredi au CLSH André Mailhes	ouverture dès le 18/03
Adé (pour le secteur de Lourdes)	oui	ouverture dès le 18/03
Bourtolets (secteur de Lannemezan)	oui mais le mercredi au CLSH	ouverture dès le 18/03
Tournay	oui	ouverture dès le 19/03
Saint Laurent de Neste	oui mais accueil le mercredi à partir du 25/03	ouverture dès le 19/03
Arbizon de Séméac	oui	ouverture dès le 18/03
Marcel Pagnol d'Aureilhan	oui mais le mercredi à partir du 25/03	ouverture dès le 19/03
Jean Moulin de Tarbes	pas d'accueil dans un 1er temps	ouverture ultérieure en fonction des besoins
Henri Duparc de Tarbes	pas d'accueil dans un 1er temps	ouverture ultérieure en fonction des besoins
Anatole France de Tarbes	oui	ouverture dès le 18/03
Ormeau Figarol de Tarbes	oui	ouverture dès le 18/03
Camescasse (Maubourguet)	oui	ouverture dès le 18/03

Cet accueil est possible sur le temps scolaire mais également périscolaire et le mercredi. Les parents concernés peuvent s'adresser directement à l'adresse : deos65adjoint@ac-toulouse.fr pour obtenir toutes les informations nécessaires.

En accord avec le Conseil Départemental, les 20 collèges des Hautes-Pyrénées sont également susceptibles d'accueillir des enfants de personnels prioritaires. Des équipes de personnels éducatifs et techniques sont mobilisables à tout moment. A ce stade, peu de demandes. Les personnels qui souhaitent bénéficier du dispositif peuvent contacter directement le collège de leur secteur ou le plus proche de leur lieu d'exercice professionnel. Une réponse adaptée sera apportée sur le temps scolaire étendu.

En fonction des besoins, nous pourrions être conduits à étendre le dispositif et l'adapter avec un plus grand nombre de sites d'accueil si nécessaire.

Continuité pédagogique : moyens disponibles et point sur la situation technique des réseaux

Lors du déploiement lundi 16 mars du dispositif de continuité pédagogique dans les écoles, collèges et lycées, il a pu être constaté par des professeurs et des élèves se connectant à l'ENT (espace numérique de travail) de leur établissement ou à l'une des trois plateformes «Ma classe à la maison» du CNED, des difficultés liées à des phénomènes de saturation survenus en ce premier jour de mise en place. Comme toute situation nouvelle, elle nécessite un temps d'adaptation et d'appropriation de nouvelles façons de travailler.

Ma classe à la maison monte en puissance. Mardi matin, 1,3 Million de comptes étaient créés, dont 188 711 par des professeurs, soit 600 000 connexions ces dernières 24 heures. Le service CNED, Ma classe à la maison n'a pas rencontré de difficultés de fonctionnement depuis son ouverture. Le seul désagrément tient au délai de l'envoi de mel de confirmation de l'inscription, ce point est en cours de résolution.

En revanche la consultation du site CNED.fr (qui n'est pas la porte d'accès à Ma Classe à La Maison) a été multipliée par 20, ce qui génère des difficultés d'accès à ce service. Ce point de vigilance est sans incidence sur le fonctionnement de « Ma classe à la maison».

A ce stade, les retours confirment qu'il n'y a pas de problème de capacité et que la montée en puissance du dispositif n'a connu aucun incident majeur. Des microcoupures de quelques minutes peuvent se produire, elles sont dues à des opérations de maintenance permettant le fonctionnement optimal du service.

Par ailleurs les services Jules (compagnon virtuel) English for School et Deutsch für Schulen ont eux aussi été très mobilisés depuis lundi.

Les ENT (environnement numérique de travail) en partenariat avec les collectivités territoriales

Les ENT sont soumis à une forte pression et des cas de lenteurs ou d'arrêt du service temporaires sont signalés. Le ministère de l'Education nationale est extrêmement attentif à cette situation.

Les collectivités territoriales sont sensibilisées à la nécessité de travailler avec leurs prestataires pour améliorer leur offre. Les prestataires d'ENT interrogés assurent qu'un fonctionnement opérationnel est prévu dès ce milieu de semaine.

Des permanences existent dans les établissements scolaires et les recherches de solutions se font au niveau local.

Les usages et les offres à venir

Il est bien sûr nécessaire pour les professeurs, les parents et les élèves de s'adapter aux bonnes modalités d'utilisation de ces outils. La situation étant inédite, il est normal qu'elle implique un temps d'appropriation.

Il est par ailleurs recommandé aux élèves et aux parents de bien penser à se déconnecter des plateformes en ligne une fois leur utilisation terminée. Cela permet de garantir un moindre encombrement du dispositif.

En parallèle, le service public de l'audiovisuel public se mobilise massivement pour enrichir l'enseignement à distance : renforcement des contenus éducatifs sur les chaînes de France Télévisions et la programmation de Radio France, développement de l'offre existante sur la plateforme éducative de l'audiovisuel public Lumni, gratuité d'Educ'ARTE etc. Cette offre va aller en se diversifiant et en s'enrichissant dans les jours qui viennent grâce aux propositions et offres de contenus faites par d'autres médias.

CONTACT

Cabinet: 05.67.76.56.58

Courriel : cabinet65@ac-toulouse.fr